



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

35 COM

Distribution limitée

WHC-11/35.COM/9B
Paris, 6 mai 2011
Original: anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-cinquième session

Paris, Siège de l'UNESCO
19-29 juin 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire: Stratégie Globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible

9B. Présentation et adoption de la stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités

RÉSUMÉ

Ce document présente une Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités finalisée tel que demandé par le Comité du Patrimoine Mondial à sa 34^e session (Décision **34 COM 9C**). Un document de travail séparé a été préparé pour ce qui concerne les centres de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO (WHC-11/35.COM/6)

Projet de décision: 35 COM 9B voir point II

Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2011)

1. Contexte

En 2001, la Stratégie générale de formation dans les domaines du patrimoine culturel et naturel a été présentée et approuvée lors de la 25^e session du Comité du patrimoine mondial (Finlande). La stratégie propose deux niveaux de mise en œuvre. Au niveau international, l'accent a été mis sur une meilleure mise en œuvre de la Convention et sur l'amélioration des compétences professionnelles pour la gestion et la conservation. Elle incitait également au développement de stratégies régionales pour chacune des cinq régions.

Au cours des neuf années pendant lesquelles cette stratégie a été appliquée, il est clair que la situation relative à la formation a considérablement évolué, et il est devenu nécessaire de la revoir afin de prendre en compte les nouvelles réalités du terrain. En particulier le milieu de la formation s'est beaucoup enrichi. Trois éléments ont contribué à ces rapides changements. Le premier est l'entrée, dans le contexte du patrimoine mondial, de nouvelles institutions qui offrent des possibilités de renforcement des capacités. De plus sont apparues de nombreuses possibilités d'apprentissage, largement facilitées par les nouvelles technologies, et qui mettent l'accent non plus sur le « transfert des connaissances », mais sur « l'acquisition des connaissances ». Enfin de nouveaux thèmes prioritaires pour le renforcement des capacités sont apparus récemment

La stratégie de 2001 avait également prévu que le processus de rapports périodiques pourrait être le moteur du développement de stratégies régionales de formation. Bien que quelques volets de formation aient été inclus dans les plans d'action du suivi dans les régions, aucune véritable stratégie n'a été développée (sauf dans le cas d'AFRICA 2009 qui existait déjà). Il est donc nécessaire de fournir, au niveau régional, une meilleure assistance au développement de stratégies de formation efficaces.

2. Analyse de la situation

Une analyse des rapports sur l'état de conservation (rapports SoC, de l'anglais State of Conservation reports) révèle d'importantes tendances quant aux besoins de renforcement des capacités dans le système du patrimoine mondial. Si l'on examine les principales raisons pour lesquelles des biens sont inclus dans le processus des rapports SoC, il est clair que le fait de séparer les préoccupations relatives au patrimoine d'autres secteurs est toujours pénalisant pour les activités patrimoniales, de même que les décisions sur la gestion du patrimoine prises isolément pénalisent les relations du patrimoine avec son environnement. Le problème s'aggrave lorsque les facteurs qui entravent la bonne gestion des biens du patrimoine mondial, très souvent, proviennent d'au-delà des limites du site et que le gestionnaire en place, aussi bon soit-il, dispose de peu de moyens pour modifier la situation. Sur les 158 biens du patrimoine mondial examinés en 2008, il est certain que plus de 100 font face à des obstacles liés à la fois au développement et à l'infrastructure, ainsi qu'à des problèmes de gestion et de législation. Si l'on ajoute l'augmentation des catastrophes naturelles ou anthropiques, ces informations confirment que, pour beaucoup, la situation est devenue alarmante

pour le secteur du patrimoine. Même si la formation des professionnels est importante pour améliorer la situation, elle n'est pas suffisante. Il faut également renforcer les institutions dans les secteurs de la législation, de la gouvernance et de l'utilisation des ressources. De plus, s'il est admis que le patrimoine contribue de manière évidente au développement durable et au bien-être des communautés, sa protection doit être une préoccupation pour bien plus de personnes et d'organisations, et pas seulement pour ceux qui ont la responsabilité directe de sa conservation et de sa gestion.

Si l'on examine les besoins actuels relatifs à la sauvegarde du patrimoine mondial, plusieurs thèmes majeurs apparaissent et devraient être pris en compte. Parmi eux :

- la limitation des risques de catastrophes
- le tourisme durable
- l'évaluation de l'impact du patrimoine
- l'efficacité de la gestion
- la participation des communautés, des ONG et d'autres acteurs au processus de gestion
- le renforcement des cadres législatif et administratif au niveau national
- une meilleure sensibilisation des populations à la Convention du patrimoine mondial
- une meilleure intégration des processus du patrimoine mondial dans d'autres mécanismes de planification qui leur sont liés

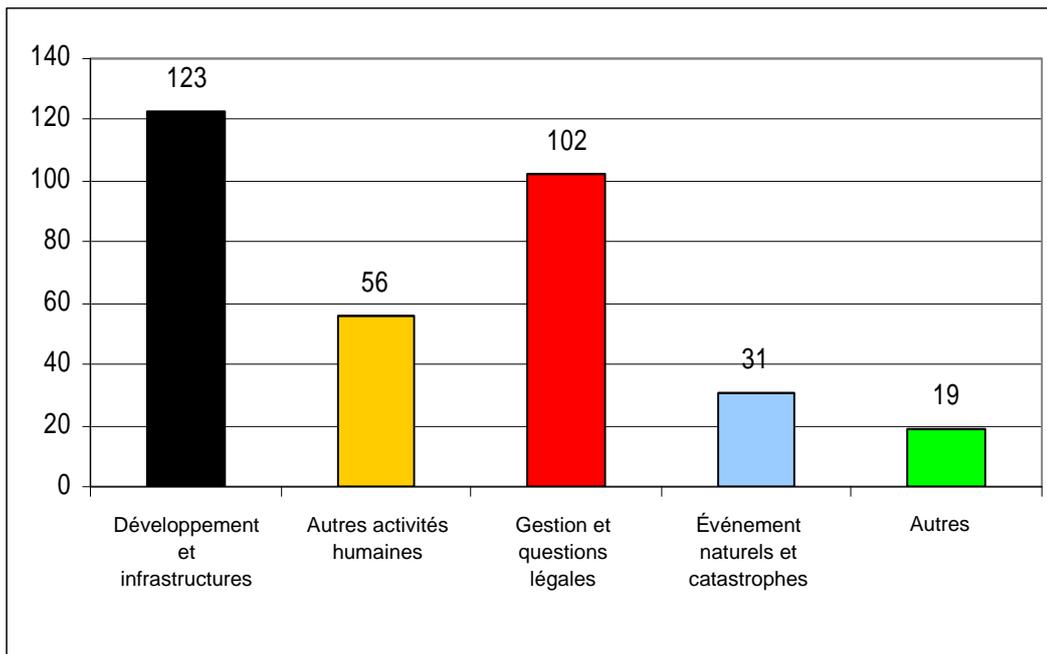


Fig. 1. Analyse des problèmes mentionnés dans les rapports sur l'état de conservation des États du patrimoine mondial en 2008

3. Premier changement de paradigme : de la formation au renforcement des capacités

La présente stratégie propose un changement de paradigme pour, au delà de la formation traditionnelle, passer à une approche de renforcement des capacités. Les besoins actuels montrent que le public pour le renforcement des capacités dans les activités de conservation et de gestion du

patrimoine mondial est large, divers et en augmentation. Créer et renforcer les compétences des institutions et réseaux qui font le lien entre le secteur du patrimoine et d'autres communautés, est une priorité au même titre que la formation de chaque praticien. Il en résultera un renforcement des cadres institutionnels et des interfaces entre le secteur du patrimoine et d'autres secteurs qui permettra aux individus, y compris aux professionnels en dehors du secteur de patrimoine, d'agir de manière plus efficace. Dans ce cadre, cette stratégie marque une évolution d'une « Stratégie globale de formation » à une « Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial », évolution qui répond à l'Article 5 de la Convention du patrimoine mondial et à l'accent mis sur le renforcement des capacités en tant qu'un des cinq objectifs stratégiques (les 5C) ¹ du Comité de patrimoine mondial. Cette stratégie a pour but de démontrer qu'un renforcement des capacités efficace est essentiel pour le succès des quatre autres objectifs stratégiques (crédibilité, conservation, communication et communautés).

Pour les besoins de cette stratégie, le renforcement des capacités dans le cadre du patrimoine mondial peut être défini comme suit :

Si capacité signifie « la faculté des personnes, des organisations et des sociétés à accomplir une charge, à résoudre des problèmes, à se donner des objectifs et à les mettre en œuvre de manière durable »², le renforcement des capacités pour une gestion efficace des biens du patrimoine mondial devra :

- renforcer les connaissances, les facultés, les aptitudes et le comportement des personnes ayant une responsabilité directe dans la conservation et la gestion du patrimoine,
- améliorer les structures institutionnelles et les procédures en donnant les moyens d'agir aux décideurs et aux responsables politiques,
- et engager une relation plus dynamique entre le patrimoine et son environnement, à terme au bénéfice de chacun, grâce à une approche plus inclusive,

afin que mission et objectifs soient atteints de manière durable.

Le renforcement des capacités, qu'il s'agisse des praticiens, des institutions ou des communautés et des réseaux, est considéré comme une forme de changement centré sur les personnes, qui consiste à travailler avec des groupes de personnes dans le but d'améliorer les approches à la gestion du patrimoine culturel et naturel.

Si l'on prend en compte la popularité acquise par la Convention du patrimoine mondial et le soutien politique dont elle bénéficie, il faudrait essayer d'utiliser la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial en faveur de programmes de conservation et de gestion du patrimoine au sens large. Les messages relatifs au renforcement des capacités pour les sites du patrimoine mondial devraient faire la promotion des bonnes pratiques de conservation et de gestion dans le domaine sans faire de distinction entre les sites du patrimoine mondial et d'autres sites³. Le renforcement des capacités devrait être considéré comme le moyen le plus efficace grâce auquel le

¹ WHC-07/31.COM/13B – 31^e session du Comité du patrimoine mondial, Christchurch, Nouvelle Zélande, 23 juin-2 juillet 2007

² http://www.undp.org/cpr/iasc/content/docs/UNDP_Capacity_Development.pdf UNDP Capacity Development Practice Note, April 2006 (accès le 5 juillet 2010), p3.

³ C'est important car beaucoup de praticiens, d'institutions et de réseaux travaillent dans des environnements qui ne peuvent pas faire la distinction entre les catégories.

Comité du patrimoine mondial peut protéger la valeur universelle exceptionnelle ainsi que d'autres valeurs des biens du patrimoine mondial et assurer une dynamique mutuellement bénéfique au patrimoine et à la société.

4. Second changement de paradigme : associer le renforcement des capacités pour les patrimoines culturel et naturel

Le second changement de paradigme de la stratégie de renforcement des capacités est le passage d'une approche cloisonnée des acteurs du patrimoine naturel et culturel à la réalisation que les actions de renforcement des capacités peuvent être consolidées en créant des opportunités communes. Une des principales caractéristiques de la Convention du patrimoine mondial est qu'elle réunit dans un unique instrument normatif les préoccupations relatives à la protection tant du patrimoine culturel que naturel. Sans doute une Stratégie efficace de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial devrait faire en sorte que des réseaux forts soient mis en place pour les professionnels des patrimoines culturel et naturel, et que les méthodes couronnées de succès et les leçons positives apprises dans le cadre d'un type de patrimoine puissent être utilisées pour renforcer la protection de l'autre, tout en respectant les besoins de conservation et les préoccupations respectives de chacun de ces deux domaines. A cette fin, le gouvernement suisse travaille en étroite collaboration avec les Organisations consultatives pour initier la construction de réseaux et de renforcement des capacités conjoints. La nouvelle Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial propose que ces efforts soient poursuivis et renforcés.

5. Publics ciblés

La définition du renforcement des capacités identifie trois grands secteurs où se trouvent les compétences et où les destinataires de ce renforcement doivent être bien ciblés : les praticiens, les institutions, et les communautés et les réseaux. Cette approche met le patrimoine mondial en conformité avec d'autres secteurs qui l'ont déjà adoptée (par exemple le PNUD et les secteurs de la santé et de l'assistance alimentaire des ONG). Le tableau ci-dessous fait le lien entre les trois publics cibles et les domaines d'apprentissage et les besoins.

Où se trouvent les capacités : publics ciblés pour le renforcement des capacités	Principaux domaines d'apprentissage
Praticiens (y compris les personnes et les groupes qui interviennent directement dans la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la Convention (Listes indicatives, propositions d'inscription, etc.) • Questions de conservation et de gestion : planification, mise en œuvre et suivi • Questions scientifiques et techniques • Processus de conservation traditionnels au niveau du site • Utilisation et gestion des ressources

Institutions (y compris les organisations patrimoniales des États parties, ONG, le Comité du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et autres institutions dont le rôle est de soutenir l'environnement pour la gestion et la conservation)	<ul style="list-style-type: none"> • Questions législatives • Cadres et aspects institutionnels (gouvernance, décentralisation) • Questions financières • Ressources humaines • Connaissances
Communautés et réseaux (y compris les communautés vivant sur ou à proximité d'un bien ainsi que les réseaux élargis qui les entretiennent)	<ul style="list-style-type: none"> • Avantages réciproques et liens avec le développement durable et les communautés • Intendance • Durabilité continue des processus traditionnels de conservation • Communication / Interprétation

6. Énoncé de la mission

L'objet de cette stratégie est de proposer un cadre qui favorise le développement d'actions efficaces et de programmes en vue de renforcer et de développer les capacités des praticiens, des institutions, des communautés et des réseaux pour la conservation et la gestion du patrimoine mondial en :

- faisant connaître les politiques et les décisions du Comité du patrimoine mondial dans le domaine du renforcement des capacités,
- donnant des orientations aux États parties et autres acteurs du système du patrimoine mondial sur la planification des politiques et des programmes de renforcement des capacités, leur mise en oeuvre et leur suivi,
- étant une référence pour l'ensemble de la communauté de la conservation, et en agissant comme catalyseur du développement d'une plus large coopération qui vise à encourager les activités de renforcement des capacités pour la conservation du patrimoine en général.

7. Vision

Nous voulons un monde où les praticiens, les institutions, les communautés et les réseaux sont avertis, compétents et travaillent en plein accord pour protéger le patrimoine mondial et le patrimoine en général, et lui donner un rôle positif dans la vie des communautés.

Les praticiens pourront mieux protéger et gérer le patrimoine mondial. Les institutions auront les compétences pour apporter leur soutien à une conservation et une gestion efficaces grâce à une législation et des politiques favorables. Elles mettront en place une organisation administrative plus efficace et fourniront les ressources financières et humaines à la protection du patrimoine. Les communautés et les réseaux auront conscience de l'importance du patrimoine et soutiendront sa conservation.

8. Acteurs participant au renforcement des capacités dans le contexte du patrimoine mondial

Une des raisons évidentes pour laquelle une nouvelle stratégie de renforcement des capacités est nécessaire est qu'en 2011 existent beaucoup plus d'organisations actives dans ce secteur qu'en

2001, lorsque la première stratégie a été approuvée. Voici la liste de quelques-unes de ces organisations.

Les États parties : les États parties jouent un rôle très important. Ils fournissent le cadre général du renforcement des capacités, de l'éducation et de la formation en général, et plus particulièrement offrent des cours, des possibilités de formation et les ressources nécessaires à la sauvegarde des biens du patrimoine mondial. Ils facilitent également les jumelages et le travail en réseaux des sites et des professionnels. Ils travaillent souvent en étroite collaboration avec des institutions nationales de formation et des universités lorsqu'il s'agit de renforcement des capacités.

Les Organisations consultatives (OC) : les Organisations consultatives de la Convention du patrimoine mondial participent au renforcement des capacités de nombreuses manières, entre autres par l'organisation d'activités de formation, la participation, comme personnes-ressources, à des cours, des séminaires, des ateliers, le travail avec différents États parties au cours de missions, et la préparation de manuels de référence. L'ICCROM en tant qu'Organisation consultative chargée en priorité du renforcement des capacités pour le patrimoine mondial a eu la responsabilité du développement et de la mise en œuvre de la Stratégie globale de formation et de sa révision. Elle offre également régulièrement des cours de formation liés directement ou indirectement à des thèmes utiles à la sauvegarde du patrimoine mondial.

Le Centre du patrimoine mondial (CPM) : le Centre du patrimoine mondial participe également au renforcement des capacités en coordonnant des ateliers et des séminaires et en travaillant directement avec les États parties. En particulier, son rôle dans l'organisation du processus de soumission des rapports périodiques a été capital dans le renforcement des capacités des États parties.

Les centres de catégorie 2 de l'UNESCO (CC2) : ces organisations sont placées sous l'égide de l'UNESCO et s'engagent à contribuer aux objectifs de son programme stratégique (dans le cas présent elles apportent leur soutien à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial). Elles sont financées directement par les États membres dans lesquels elles se situent. Il est difficile de caractériser les CC2 car ils sont très divers par nature. Certains ont une portée régionale, alors que d'autres couvrent plusieurs régions ou sont organisés autour d'un thème. Beaucoup ont des activités de renforcement des capacités et de recherche, alors que d'autres sont organisés en fondations ou fonds pour soutenir ces activités exécutées par d'autres.

Programmes universitaires : il existe actuellement cinq formations universitaires dans le monde dont le patrimoine mondial est le principal centre d'intérêt. Certaines universités ont des programmes qui offrent un ou plusieurs cours portant sur les domaines du patrimoine mondial.

Partenaires régionaux de formation : il existe un certain nombre d'institutions qui proposent des formations professionnelles non universitaires et des cours de mise à jour qui sont plus ou moins liés à des domaines du patrimoine mondial.

Chaires UNESCO et réseaux UNITWIN (Chaires UNESCO/UNITWIN) : le Programme UNITWIN/chaires UNESCO a été conçu pour faire avancer la recherche, la formation et le développement de programmes dans tous les domaines de compétences de l'UNESCO en créant des réseaux d'universités et en encourageant leur coopération par le biais du transfert de

connaissances par-delà les frontières. Le programme crée de nouveaux programmes de formation, génère de nouvelles idées grâce à la recherche et la réflexion, et contribue à l'enrichissement des programmes universitaires existants dans le respect de la diversité culturelle.

Forum UNESCO-Université et Patrimoine (FUUP) : FUUP est un projet de l'UNESCO pour la mise en œuvre d'activités visant à protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel, par le biais d'un réseau informel d'institutions de l'enseignement supérieur. FUUP est placé sous la responsabilité commune du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'Université polytechnique de Valencia (UPV) en Espagne.

9. Principaux objectifs et résumé du plan d'action pour le renforcement des capacités du patrimoine mondial

La stratégie de renforcement des capacités est organisée autour des « 5C » qui représentent les directions stratégiques de la Convention du patrimoine mondial. Le tableau ci-dessous présente les 9 objectifs fondamentaux de la stratégie, les principales actions recommandées pour chacun d'entre eux, et le public spécialement visé - praticiens, institutions et communautés.

Il est important de noter que l'idée n'est pas que les actions mentionnées soient menées par l'une des organisations ou un groupe d'organisations. La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial propose plutôt un cadre d'action, et donne des orientations aux acteurs aux niveaux international, régional et national pour la création de stratégies régionales ou nationales de renforcement des capacités en complément aux activités particulières dans ce domaine. Ces actions peuvent être prises en charge par de nombreux acteurs qui proposent actuellement, ou pourraient proposer, ce type d'activités au bénéfice du patrimoine mondial. L'idée de ce plan d'action est d'offrir une série d'options à l'intention de ceux qui souhaitent prendre l'initiative du renforcement des capacités dans le but de participer d'une manière plus stratégique.

S'ils envisagent d'entreprendre une ou plusieurs des actions énumérées ci-dessous, les acteurs du renforcement des capacités devraient se souvenir que les activités ainsi que le matériel nécessaire devraient être accessibles dans différentes langues afin d'être bien compris de tous ceux, sur le terrain, qui travaillent à la sauvegarde des biens du patrimoine mondial. De plus, lors de la planification et de l'exécution des activités de renforcement des capacités, ils devraient penser à la multitude de moyens de communication pouvant être utilisés, allant de la rencontre en face à face à l'Internet et à d'autres techniques.

Enfin, il sera important de faire le lien entre les actions de cette stratégie et les autres initiatives et programmes adoptés par le Comité du patrimoine mondial dans des domaines comme le tourisme durable, l'architecture en terre, la préhistoire, les villes, les paysages culturels, les zones marines et côtières, les forêts et les changements climatiques.

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
Crédibilité					
1. La Convention est bien comprise et apporte des avantages positifs pour la conservation tout en évitant les impacts négatifs	Mise en place d'une formation spéciale, d'instruments et de sessions de communication pour expliquer clairement et de manière cohérente les procédures et les concepts de base de la Convention du patrimoine mondial afin de s'assurer que tous les États parties et acteurs de la Convention, communautés locales incluses, la comprennent et soient capables d'en faire l'usage le meilleur et le plus durable pour soutenir la conservation du patrimoine culturel et naturel.	X	X	X	OC, CPM, CC2, États parties
	1.2 Des indicateurs sont développés sur la base du processus de soumission des rapports sur l'état de conservation et autres procédures de suivi et de l'efficacité de la gestion pour identifier les tendances positives et négatives dans la conservation des patrimoines culturel et naturel.	X	X	X	OC, CPM, CC2
	1.3 Les questions relatives à la Convention du patrimoine mondial sont intégrées dans des programmes de l'enseignement supérieur et des cours de formation professionnelle afin que les professionnels acquièrent une meilleure sensibilisation à la Convention, ses forces et ses faiblesses.	X			ICCROM, Programmes universitaires, CC2, Chaires UNITWIN/ UNESCO, FUUP

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
	1.4 Les liens avec d'autres conventions et d'autres secteurs de l'UNESCO sont renforcés afin que les messages du patrimoine mondial soient pris en compte dans ces autres cadres.	X	X		CPM, OC
	1.5 Des instruments d'orientation et de formation sont développés pour les nouveaux membres, ou membres potentiels, du Comité afin de garantir une participation efficace à ses sessions.		X		OC, CPM
	1.6 Des stratégies régionales de renforcement des capacités sont développées et mises en œuvre dans chaque région en relation avec la soumission des rapports périodiques afin d'offrir une plus large compréhension de la Convention et de ses processus (voir 10.7 ci-après).	X	X		OC, CPM, CC2, et partenaires régionaux de formation
2. La Liste du patrimoine mondial est plus équilibrée et moins de propositions d'inscriptions rencontrent des problèmes sérieux après leur soumission	2.1 Un nouveau manuel de référence, ainsi que du matériel de formation sur la préparation des propositions d'inscriptions, sont finalisés, adressés aux États parties et largement traduits.	X	X		OC, CPM, Programmes universitaires, Chaires UNITWIN/UNESCO
	2.2 Des cours de formation sont développés et mis en place pour aider les États parties à la préparation de propositions d'inscriptions de bonne qualité.		X		OC, CC2, partenaires régionaux de formation, États parties

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
	2.3 Un soutien plus important et plus efficace est apporté aux États parties pour la préparation des listes indicatives et la priorité est donnée au renforcement des capacités dans les pays peu représentés sur la Liste du patrimoine mondial.		X		OC, CC2
	2.4 En fonction des priorités, des études thématiques et d'autres instruments sont préparés pour aider à la préparation de listes indicatives convenables et hiérarchisées, et à l'harmonisation des listes dans le cadre d'une région et/ou éventuellement d'un thème.		X		OC
	2.5 Un programme de mentorat est mis en place pour aider les États parties ayant besoin de renforcer leurs capacités de développement et de mise en œuvre de propositions d'inscriptions efficaces, en conformité avec les priorités identifiées dans les listes indicatives.		X		CC2, partenaires régionaux de formation, OC, États parties
	2.6 Un service de conseil est créé pour répondre aux États parties qui envisagent de faire des propositions d'inscriptions, et fournir des conseils en coordination avec le Secrétariat et les Organisations consultatives.		X		OC, CPM
	2.7 Des directives spécifiques, des formations et des instruments correspondants sont développés afin de soutenir une plus effective participation des communautés à la préparation des propositions d'inscriptions.	X	X	X	OC, CC2, partenaires régionaux de formation, États parties

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
	2.8 Le réseau des spécialistes susceptibles de conseiller les États parties dans le cadre des Organisations consultatives et leurs réseaux est élargi.	X	X		OC
Conservation					
3. Les institutions nationales sont efficaces pour identifier, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel	3.1 Des documents d'orientation sont développés pour aider les États à évaluer leurs capacités, identifier les secteurs où il faut les renforcer et les encourager. Parmi les sujets : a) cadres juridiques et leur application ; b) amélioration de la promotion lors des prises de décisions au niveau national (incluant les ministères sans compétences patrimoniales pour qu'ils participent aux objectifs de la Convention du patrimoine mondial) ; c) possibilité donnée aux institutions du patrimoine d'accéder aux ressources nécessaires à leur fonctionnement efficace.		X		OC, CC2, Chaires UNITWIN/ UNESCO
	3.2 Des stratégies nationales de renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles sont développées et mises en œuvre pour répondre aux besoins identifiés au cours des premier et second cycles des rapports périodiques (voir le point 12 ci-après).		X		États parties
	3.3 Des matériels et des activités de formation sont développés et mis en œuvre pour accroître les capacités des institutions nationales à améliorer la conservation et la gestion du patrimoine.		X		États parties, OC, CPM, CC2

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
	3.4 Des formations spécifiques sont offertes pour soutenir le développement des professionnels de la nature et de la culture en cours de carrière dans les institutions du patrimoine national, y compris les ministères, les agences gouvernementales et les ONG.	X	X		ICCROM, Chaires UNITWIN/UNESCO, CC2, Programmes universitaires
	3.5 Des points focaux pour la nature sont identifiés dans les États parties au cours du processus de soumission des rapports périodiques, comme destinataires, peu reconnus, du renforcement des capacités du patrimoine mondial.	X			États parties
	3.6 Des instruments de gestion et de conservation efficaces sont développés au niveau national, en particulier : a) des systèmes pour évaluer les projets et actions de développement en terme d'impact sur le patrimoine naturel et culturel (EIE par exemple), b) planification intégrée au niveau national et à celui du bien de la réduction des risques de catastrophes pour le patrimoine.		X		OC, CPM, CC2, États parties

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
	3.7 Des formations adaptées sont mises en place pour les principaux acteurs de l'industrie du tourisme et autres secteurs ayant un impact sur la protection du patrimoine mondial (public et privé), sur les besoins particuliers en terme de conservation et de développement durable dans leurs secteurs spécifiques sur les sites du patrimoine mondial (ou sur les sites potentiels du patrimoine mondial).	X	X	X	CC2, partenaires régionaux de formation, États parties
4. Une gestion et une conservation durables et efficaces des sites du patrimoine mondial se mettent en place et tiennent compte des dynamiques des contextes et situations locales au sein du cadre plus large des processus du patrimoine mondial	4.1 De nouveaux manuels de référence sur la gestion des biens naturels et culturels du patrimoine mondial sont finalisés, disséminés aux États parties et largement traduits.	X	X	X	OC, CPM
	4.2 Une bibliographie des publications existantes et d'autres ressources concernant des questions clés de la conservation et de la gestion des propriétés est préparée à l'intention des États parties et des professionnels.	X	X		OC, CPM
	4.3 Des formations sur la gestion des biens du patrimoine mondial sont développées et mises en œuvre afin de renforcer les compétences en planification et gestion, ce qui inclut des méthodologies et des outils pour évaluer l'efficacité de la gestion en lien avec des indicateurs clairs.	X	X		ICCROM, CC2, Chaires UNITWIN/ UNESCO, États parties, Programmes universitaires

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
	4.4 Les instruments actuels d'évaluation de l'efficacité de la gestion sont affinés et développés pour tous les biens du patrimoine mondial, y compris la « Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine » » (Enhancing Our Heritage toolkit), actuellement conçue pour être utilisée pour les biens naturels, ceci afin d'être en mesure d'offrir des instruments simples, cohérents et efficaces aux gestionnaires des sites du patrimoine mondial.	X	X		UICN, OC, partenaires régionaux de formation
	4.5 Des formations à la gestion des risques pour les biens du patrimoine mondial sont développées et mises en œuvre pour améliorer la planification et les réponses aux catastrophes naturelles et anthropiques	X	X	X	OC, CPM, CC2, États parties
	4.6 Un réseau d'environ 20 sites a été identifié dans la Liste du patrimoine mondial, équitablement répartis par régions et types de sites, susceptibles d'accueillir des formations sur le terrain utilisant des modèles de bonnes pratiques de gestion de site.	X	X		OC, CPM, États parties
	4.7 Un programme de recherche, établi en fonction des priorités, sur les besoins en gestion et conservation des biens du patrimoine mondial est mis en place, sur la base des informations fournies par les rapports périodiques, les rapports SoC, l'évaluation générale des tendances dans ces rapports, et les résultats des évaluations de l'efficacité de la gestion.	X	X		Chaires UNITWIN/UNESCO, CC2, Programmes universitaires, FUUP

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
	4.8 Des réseaux renforcés de conseils spécialisés sont créés et développés, et relient les Organisations consultatives, les Centres de catégorie 2 et les bureaux régionaux de l'UNESCO, et d'autres partenaires, afin d'apporter un meilleur soutien aux gestionnaires des sites	X	X		OC, CC2, CPM, partenaires régionaux de formation
	4.9 Des mécanismes sont élaborés pour répondre en temps opportun et aider les États parties à aborder les questions découlant du processus de l'état de conservation et d'autres décisions du Comité.		X		CPM, OC, CC2, États parties
5. Les compétences pour la conservation du patrimoine culturel et naturel sont renforcées	5.1 La disponibilité de personnes ayant les compétences nécessaires, en particulier dans le domaine de la conservation, est évaluée lors des réunions sur le processus de soumission des rapports périodiques régionaux et au niveau national.	X	X		OC, CPM, CC2, États parties
	5.2 Des activités de formation sont projetées et mises en œuvre lorsqu'une insuffisance a été notée dans les compétences, ou en cas de nouveaux besoins pour faire face à de nouveaux défis.	X		X	OC, CC2, partenaires régionaux de formation, partenaires universitaires
	5.3 Des réseaux d'experts sont renforcés pour regrouper les praticiens de la conservation et les groupes communautaires afin de faciliter l'apprentissage mutuel et de mieux identifier les besoins à venir en termes de renforcement des capacités.	X		X	États parties

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
6. La mise à disposition de fonds et autres ressources pour satisfaire les besoins de la conservation dans les sites du patrimoine mondial est considérablement améliorée	6.1 Un réseau de partenaires au niveau du site (gestionnaires du site et autres personnes impliquées) est mis en place pour travailler au soutien des besoins prioritaires de la conservation des biens, après leur identification au cours des processus d'évaluation de l'efficacité de la gestion et du suivi.	X	X	X	États parties
	6.2 Des instruments sont développés pour permettre aux États parties d'utiliser plus efficacement les procédures d'assistance internationale pour améliorer la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial.		X		OC, CPM
	6.3 Des instruments sont développés pour améliorer l'aptitude des États parties et des gestionnaires de sites à solliciter et obtenir des financements extra budgétaires de diverses origines.		X		OC, CPM, CC2, partenaires régionaux de formation
Communautés					
7. Obtention de plus grands avantages pour les communautés et leur patrimoine grâce à l'association entre développement durable et biens du	7.1 Des recherches ciblées sur les avantages et les meilleures pratiques de l'intégration des objectifs de la conservation du patrimoine mondial et du développement durable pour les communautés sont entreprises pour faire connaître des exemples et des études de cas de succès, à l'usage de l'ensemble du système du patrimoine mondial.		X	X	Programmes universitaires, Chaires UNITWIN/ UNESCO, CC2, FUUP

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
patrimoine mondial	7.2 Des formations et des activités de renforcement des capacités sont développées et mises en œuvre pour les institutions nationales et locales, les gestionnaires des sites du patrimoine mondial, et autres parties prenantes, afin d'associer les objectifs de la conservation du patrimoine et de développement dans d'autres secteurs apparentés (nature, culture, tourisme et développement).	X	X	X	CC2, États parties, partenaires régionaux de formation
	7.3 Des recherches sur le tourisme durable et les meilleures pratiques dans ce domaine, notamment celles fondées sur des processus participatifs, sont entreprises afin d'encourager le secteur du tourisme à contribuer de manière positive à la protection des biens du patrimoine mondial et au développement des communautés.	X	X	X	Programmes universitaires, Chaires UNITWIN/ UNESCO, CC2, FUUP
	7.4 Des réseaux de biens du patrimoine mondial sont créés au niveau national, et éventuellement avec les pays voisins, afin d'améliorer la capacité de ces biens à contribuer aux activités de développement à l'échelle nationale et régionale.		X	X	États parties
	7.5 Des réseaux de chaires UNESCO sont créés pour développer, adapter et mettre en œuvre des approches participatives liées au contexte local, et pour partager les connaissances acquises, afin de rendre la connaissance accessible et opérationnelle au niveau national	X	X	X	Chaires UNITWIN/ UNESCO, États parties

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
8. Participation plus forte et plus engagée des communautés locales à la conservation du patrimoine, à sa mise en valeur et à son développement	8.1 Des recherches sur des méthodes efficaces de participation et d'engagement des communautés, utilisant les leçons apprises dans le cadre des biens du patrimoine mondial, sont initiées, comme base de l'identification d'exemples menés à bien pouvant être utilisés pour le renforcement des capacités et l'apprentissage entre les biens.	X	X	X	Programmes universitaires, Chaires UNITWIN/UNESCO, CC2, FUUP
	8.2 Des outils de sensibilisation et de renforcement des capacités sont préparés et diffusés pour améliorer les capacités des communautés à comprendre la Convention du patrimoine mondial et à y participer. Un élément essentiel sera d'assurer la disponibilité, en différentes langues, aussi bien en ligne que sous forme de publication écrite, de l'information de base sur la Convention du patrimoine mondial.			X	OC, CPM, Programmes universitaires, Chaires UNITWIN/UNESCO, CC2, FUUP
	8.3 Les communautés locales et autres acteurs qui travaillent avec les gestionnaires des sites, sont encouragés à participer activement à la protection et à la mise en valeur des biens du patrimoine mondial.		X	X	États parties
	8.4 L'information de base sur la Convention du patrimoine mondial est disponible en ligne et sous forme imprimée dans autant de langues que possible.			X	CPM
Communication					

Objectifs	Actions	Public			Partenaires potentiels de la mise en œuvre
		Praticiens	Institutions	Communautés	
9. Meilleure prise de conscience de la nécessité et des avantages de la conservation du patrimoine et rôle de la Convention du patrimoine mondiale à cette fin	9.1 Des outils seront préparés et mis à disposition pour renforcer la capacité des Etats Parties et des gestionnaires des sites du patrimoine mondial à présenter le Patrimoine culturel, sur le site, et à un niveau plus général, avec des conseils efficaces et adéquats sur l'utilisation de l'emblème du Patrimoine mondial et de son image de marque.	X	X		CPM, OC, États parties, CC2, Programmes universitaires, Chaires UNITWIN/ UNESCO
	9.2 L'insertion de la Convention du patrimoine mondial dans les programmes scolaires continue à être encouragée et facilitée par un programme actif de communication, ainsi que par la préparation et la distribution de matériel sur le patrimoine mondial dans les écoles via les programmes de l'UNESCO. Et via les développements des programmes d'études au niveau national.			X	CPM, États parties, Programmes universitaires ciblant l'éducation primaire et secondaire

Renforcement des capacités : mise en valeur du système					Premières responsabilités
10. Au delà du renforcement des capacités pour l'obtention de résultats positifs sur les 4 autres « C » des directions stratégiques de la Convention du patrimoine mondial, de nouvelles	10.1 Une gouvernance claire et partagée de la Stratégie du renforcement des compétences est mise en œuvre, coordonnée par l'ICCROM en partenariat avec l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, soutenue par un réseau efficacement coordonné des principaux acteurs du renforcement des capacités du patrimoine mondial (y compris les Centres de catégorie 2, les chaires de l'UNESCO pertinentes, les partenaires axés sur le patrimoine mondial et d'autres).				ICCROM

Renforcement des capacités : mise en valeur du système					Premières responsabilités
<p>approches sont nécessaires pour s'assurer que le renforcement même des capacités du patrimoine mondial est efficace et que ses résultats peuvent être présentés au Comité et aux autres parties prenantes.</p>	<p>10.2 Une structure de gestion de l'information efficace, adéquatement financée, est créée pour assurer la bonne dissémination de l'information sur les programmes de formation, les activités et le rôle des divers acteurs dédiés au renforcement des compétences du patrimoine mondial. Une telle structure devrait permettre d'assurer qu'une approche stratégique permanente peut être réalisée. Cet effort doit également permettre de disséminer des informations sur les opportunités existantes de renforcement des capacités à tous les niveaux.</p>				<p>ICCROM avec le CPM pour participer en premier à la dissémination sur leur site Internet</p>
	<p>10.3 Une communication effective est établie entre les personnes qui concourent au renforcement des capacités, et avec leur public ou bénéficiaires, afin d'assurer la coordination et d'encourager les acteurs à apporter leur contribution en tant que partie à l'ensemble des activités de la stratégie.</p>				<p>ICCROM</p>
	<p>10.4 Les améliorations et les conseils apportés au développement d'un réseau régional efficace et équilibré de centres UNESCO de catégorie 2 orientés sur le patrimoine mondial sont renforcés.</p>				<p>CPM</p>
	<p>10.5 Un programme de traduction et de dissémination de nombreux documents est mis en place afin que l'information atteigne un large éventail de parties prenantes.</p>				<p>ICCROM, UICN, et ICOMOS</p>
	<p>10.6 De nouveaux environnements d'apprentissage et moyens d'accès à l'information et de sa dissémination sont explorés et des projets pilotes initiés (instruments en ligne, courtes vidéos, etc.)</p>				<p>ICCROM, UICN, et ICOMOS</p>

Renforcement des capacités : mise en valeur du système				Premières responsabilités
	<p>10.7 Des stratégies et des programmes régionaux sont mis en place pour chaque région (sans oublier, si nécessaire, au niveau sous-régional ou national) pour planifier de manière stratégique et mener à bien le renforcement des capacités. Ces plans reposent sur les résultats des rapports périodiques, et sur d'autres évaluations des besoins régionaux et des programmes relatifs au patrimoine culturel et naturel si nécessaire, et intègrent les travaux de l'ICCROM, de l'UICN, de l'ICOMOS, du Centre du patrimoine mondial, des centres de catégorie 2 axés sur les régions, et d'autres organismes régionaux pertinents. Le calendrier et le processus de développement des stratégies régionales proposés sont présentés plus loin.</p>			ICCROM avec CC2, et les partenaires régionaux de formation
	<p>10.8 Une collecte de fonds est planifiée et entreprise afin que les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités soient assurées. Ces financements pourraient être obtenus grâce à une augmentation de la contribution du Fonds du patrimoine mondial au renforcement des capacités, et une participation extra budgétaire des États parties à la Convention, ainsi que grâce à de nouveaux partenaires.</p>			Comité du patrimoine mondial et États parties
	<p>10.9 Des indicateurs précis sont développés pour chacun des 10 objectifs de la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial afin de mesurer de manière efficace sa mise en œuvre dans le temps.</p>			ICCROM

Renforcement des capacités : mise en valeur du système					Premières responsabilités
	10.10 Suivi et rapports sont réalisés chaque année. Ils portent sur la réalisation des objectifs et des activités de la Stratégie de renforcement des capacités et se servent des indicateurs prévus au point 10.9.				ICCROM
	10.11 Les performances et l'efficacité de la Convention du patrimoine mondial dans le renforcement en relation avec la <u>conservation générale du patrimoine culturel et naturel</u> sont évaluées et les résultats font l'objet d'un rapport dans le même temps que les rapports périodiques (tous les 6 ou 8 ans).				ICCROM

10. STRATÉGIES RÉGIONALES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET PLANS DE MISE EN OEUVRE

La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial prévoit que chaque région UNESCO développera sa stratégie régionale, ainsi que des programmes associés, pour améliorer les capacités au niveau régional. Cette stratégie sera différente pour chaque région afin de répondre à ses besoins particuliers et à la situation de chacune d'entre elles. Cependant, une méthodologie commune peut être adoptée par les régions pour travailler au développement de ces stratégies. La méthodologie proposée est la suivante :

1. Lors du lancement du processus de soumission des rapports périodiques dans la région, le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives (et en particulier l'ICCROM), ainsi que des organisations connues dans le domaine du renforcement des capacités, devraient se consulter pour sélectionner une ou plusieurs organisations qui prendraient le leadership de la création de la stratégie régionale de renforcement des capacités. S'il y a un centre de catégorie 2 de l'UNESCO dans la région qui travaille sur les questions du patrimoine mondial, il pourrait être l'institution adéquate et se charger de cette tâche. L'ICCROM, l'UICN, l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial, Programmes universitaires, Chaires UNITWIN/UNESCO, ainsi que d'autres institutions régionales ou nationales, peuvent agir en tant que conseillers ou partenaires au développement de cette stratégie.
2. La ou les organisations leaders et ses partenaires devraient être invitées à participer à toutes les réunions régionales et sous-régionales lors de la soumission des rapports périodiques dans la région. Le processus de soumission des rapports périodiques devrait conduire à l'évaluation des besoins tant au niveau national qu'à celui du site, grâce aux deux questionnaires standard utilisés au cours du processus. L'analyse et la compilation des résultats de ces questionnaires devraient faire apparaître les besoins au niveau de la région ou de la sous région.
3. La ou les organisations leaders devront rassembler l'information permettant de déterminer quelles sont les institutions dans le domaine du renforcement des capacités dans la région (programmes de formation universitaires, institutions de formation non liées à l'UNESCO, ONG, chaires UNESCO, etc.). Ce type d'information n'entre pas dans le questionnaire des rapports périodiques et devra être collecté séparément. La ou les organisations leaders et les partenaires devront déterminer si les résultats des questionnaires du processus de soumission des rapports périodiques rendent bien compte de tous les besoins de formation de la région ou s'il est nécessaire de rechercher d'autres informations (par exemple de la part d'ONG, d'organisations de développement, de professionnels, etc.). Un plan pour collecter des informations complémentaires devrait être développé et recevoir l'accord de l'organisation leader et des partenaires.
4. Dans l'année suivant la présentation des rapports périodiques finaux, la ou les organisations leaders et les partenaires devraient travailler ensemble à la préparation d'une stratégie de formation et de programmes associés qui seraient présentés au Comité dans cette même année. Il devrait y avoir une stratégie pour une région, qui devrait présenter la situation courante dans le domaine du renforcement des capacités, s'appuyer sur les initiatives existantes, identifier les besoins en renforcement des capacités, identifier les organisations susceptibles de le fournir (soit par des formations, soit avec d'autres types de matériels). Cette stratégie régionale pourrait avoir des composantes sous régionales si nécessaire.
5. Un programme précis devrait accompagner la stratégie et identifier les activités spécifiques, l'agenda, les responsabilités, et les ressources nécessaires. Il pourrait se présenter comme un programme unique de renforcement des capacités pour une région entière, ou pourrait examiner s'il est nécessaire de prévoir des programmes plus réduits pour répondre aux besoins de sous régions plus petites, de groupes linguistiques ou de groupes thématiques spécifiques (par

exemple un programme régional portant sur la conservation urbaine ou la conservation de l'environnement marin).

Ci-dessous voici l'agenda de chaque région pour la préparation et la mise en œuvre des stratégies régionales de renforcement des capacités.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pays arabes	Plan RC lancé - Maghreb - Golf - Moyen Orient	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution 3e cycle RP	3 ^e cycle RP terminé Adaptation et exécution	Stratégie RC révisée Adaptation et exécution
Afrique	Cycle RP terminé	Plan RC lancé - Structure à préciser en consultation régionale	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution 3 ^e cycle RP	3 ^e cycle RP terminé Adaptation et exécution
Asie Pacifique		Cycle RP terminé	Plan RC lancé - Structure à préciser en consultation régionale	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution 3 ^e cycle RP
Amérique latine Caraïbes			Cycle RP terminé	Plan RC lancé - Structure à préciser en consultation régionale	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution
Europe Amérique du Nord				Cycle RP terminé	Plan RC lancé - Structure à préciser en consultation régionale	Exécution	Exécution	Exécution

11. STRATÉGIES NATIONALES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Il serait également utile pour les États parties intéressés de développer des stratégies nationales de renforcement des capacités. Ces stratégies pourraient utiliser une méthodologie semblable à celle utilisée au niveau régional, et également être exécutées lors la préparation et de l'analyse des questionnaires du processus de soumission des rapports périodiques. Cet exercice permettrait à un État partie particulier de mieux comprendre les besoins nationaux et relatifs aux biens,

spécifiquement en matière de renforcement des capacités. L'État partie pourrait également chercher à savoir quelles institutions dans ce domaine existent, au plan national, régional et international, susceptibles d'aider au développement des capacités nationales et locales. Ces stratégies nationales de renforcement des capacités pourraient être très utiles aux États parties pour leur permettre d'analyser les besoins exacts en ressources humaines des institutions nationales (pas seulement des organisations du patrimoine, mais aussi de celles qui s'occupent de tourisme, de planification, de développement, etc.). Ces stratégies nationales seraient particulièrement bien placées pour vérifier qu'il existe un renforcement des capacités pour d'autres acteurs agissant dans le cadre des biens du patrimoine mondial, en particulier au niveau des communautés locales. Dans certains cas, il pourrait être utile que plusieurs pays travaillent à une stratégie commune. Le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives, et les autres fournisseurs d'activités de renforcement des capacités, devraient apporter le soutien technique et l'encadrement nécessaires aux États Parties souhaitant développer leurs stratégies nationales

II. Draft Decision

Draft Decision: 35 COM 9B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-11/35.COM/9B,*
2. *Accueille favorablement la finalisation d'une nouvelle Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et note le processus participatif utilisé pour développer cette stratégie;*
3. *Note avec satisfaction la contribution continue de l'Etat partie de la Suisse à la finalisation de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et à la mise en œuvre du programme provisoire de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial ;*
4. *Adopte la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités tel que présentée dans le document WHC-11/35.COM/9B ;*
5. *Demande à l'ICCROM, en collaboration avec l'UICN, l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial, les centres UNESCO de catégorie 2 associés au Patrimoine mondial et les Chaires UNESCO, et les autres partenaires de renforcement des capacités, de lancer la mise en œuvre de la Stratégie, sur la base de leur domaines spécifiques d'intérêts et de leurs ressources ;*
6. *Prend note des besoins importants de financements complémentaires nécessaires pour pleinement mettre en œuvre la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités;*
7. *Encourage les Etats parties à soutenir la nouvelle Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et à envisager l'octroi de ressources financières additionnelles pour contribuer à sa mise en œuvre, en tenant compte des principaux besoins identifiés.*